

Informations importantes pour les navigateurs



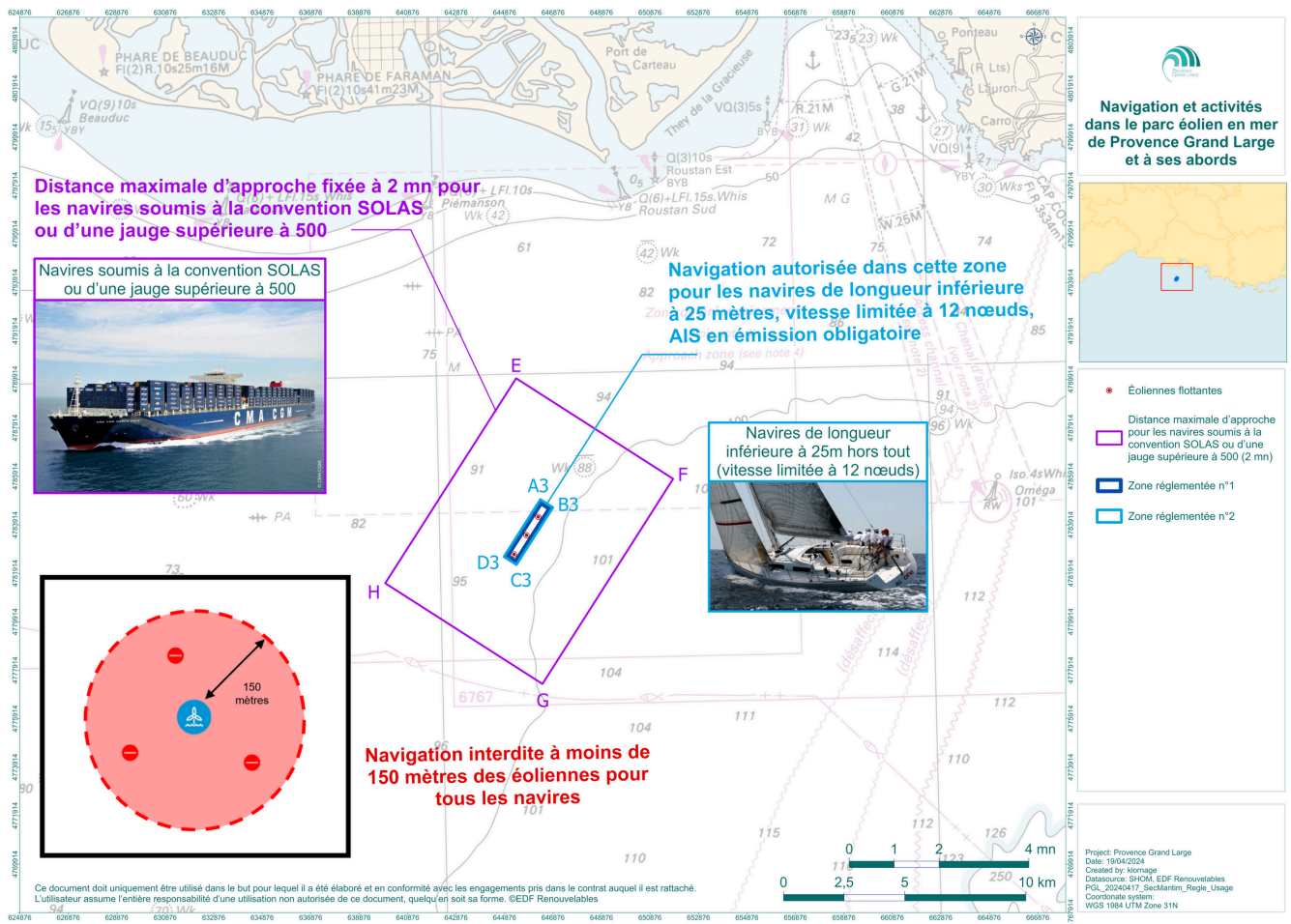
© Pysmban

En cas de problème contacter le **CROSS VHF 16** - ou **Téléphone 196**

NAVIGATION ET ACTIVITÉS ENTRE LES ÉOLIENNES

Navigation autorisée pour les navires de moins de 25 mètres	AIS (classe A ou B) obligatoire en émission
Activités de loisir réglementées (pour plus de détails sur les activités autorisées, se référer à l'arrêté de la préfecture maritime)	La vitesse est limitée à 12 nœuds dans l'ensemble du parc
Mouillage interdit dans l'ensemble du parc	Interdiction de s'approcher à moins de 150 mètres des éoliennes

RÈGLES DE NAVIGATION : DISTANCES DE SÉCURITÉ ET ZONES D'INTERDICTION



- Les trois éoliennes sont espacées d'environ 900 mètres
- Le parc est situé en zone semi-hauturière

- Les ancres et les câbles des éoliennes sont sur le fond de la mer

Ces informations sont données à titre indicatif, seul l'arrêté de la préfecture maritime fait foi. Pour plus d'informations, veuillez contacter "matthieu.turpeau@edf-re.fr"

